

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3248

2 décembre 2015

SOMMAIRE

ABE Finances S.à.r.l.	155876	Lux Motor Adventure S.à r.l.	155882
ABE Finances S.à.r.l.	155877	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	155883
Aquarius Holding S.C.A.	155877	Mac's Luxembourg	155883
Architon S.A.	155883	M&A Investment Advisor (Lux) S.à r.l.	155883
Asia Industrial Holdings Sàrl	155876	Managix S.C.A.	155884
Auditeurs Associés	155876	Mangham S.à r.l.	155885
Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l.	155876	Manimmo S.A.	155886
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l.	155877	Mareste S.à.r.l.	155886
Brokers in Motion s.à r.l.	155859	Masbangu S.A.	155884
Ceria S.A.	155863	Mas de la Cabre S.A.	155884
Cine-Eye S.A.	155878	Mathesis Invest	155886
Cinexpert S.A.	155878	MB S.à r.l.	155887
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L.	155878	MCM S.à r.l. - S.p.f.	155887
COUSAR INVESTMENT S.A.	155879	Melange Corporation S.à r.l.	155885
COUSAR INVESTMENT S.A.	155879	MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l.	155887
COUSAR INVESTMENT S.A.	155879	MGI Real Estate Agency S.à r.l.	155888
Euro-Green Sàrl	155904	Micalux S.A.	155888
Eurostar Diamonds International S.A.	155866	MJC Conseil	155888
Eurostar Overseas S.A.	155866	Mohawk (Deutschland) Holdings S.à r.l.	155889
Goodyear	155882	Murano Private S.A. SPF	155888
HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l.	155904	Neptune Lux S.A.	155892
Highland Marine S.A.	155895	Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l.	155890
Kiss II	155881	Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l.	155890
Kiss II	155881	Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.	155890
Kitz s.à r.l.	155881	New Car Marketing S.à.r.l.	155893
L.A. Productions	155877	New Confucius S.à r.l.	155893
Lasheid S.A.	155890	Newgate S.A.	155894
LeadModArt Picture Productions S.à r.l.	155880	Newluxco 9 S.à r.l.	155891
LeadModArt Picture Productions S.à r.l.	155881	New Sun Investment S.A.	155893
Le Bassia S.à r.l.	155863	New World Gaming International S.à r.l.	155891
Lexsis S.A.	155881	Nigual	155894
L.G. No 2. Holdco S.à r.l.	155884	Norbert KELLER A.G.	155891
Logimed Investments CO S.à r.l.	155882	Nordoc	155894
LuxCo 82 S.à r.l.	155891	NorthgateArinso Luxembourg	155892
Luxembourg Capital Partners III GP	155882	Novenergia Renewables Portfolio S.A.	155889
Luxembourg Management Services S.à r.l.	155887	Nvision S.A.	155892

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	155894	Play Holdings 2 S.à r.l.	155898
Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A.	155894	Play Topco S.A.	155899
OCM Luxembourg Unicity Intermediate Hol- dings S.à r.l.	155879	PLC Investissements S.A.	155902
OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.	155880	Pluridevelopment	155902
OCM Starfish Topco S.à r.l.	155895	P.M.L. S.A.	155896
OCM Tuna Top Holdings S.à r.l.	155895	P.M.L. S.A.	155896
Optima and Partners Investment S.à r.l.	155896	Polcevera S.A.	155902
Ostak S.à r.l.	155868	Polish Purple Investments S.à r.l.	155899
O.Z. S.A.	155896	Polish Purple Investments S.à r.l.	155899
Palermo R.E. s.à r.l.	155900	Polo Holding Luxembourg S.à r.l.	155903
Palmolux Investments S.à r.l.	155900	Polytech Finance S.A.	155903
Pandia Equity Trading S.à r.l.	155896	Princium S.A.	155898
Paralaw International S.A.	155900	Provendis S.A.	155903
Pasta Mano S.à r.l. et Cie S.e.c.s	155885	Pro-Vision BRD S.à r.l.	155903
Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l.	155897	Pro-Vision HS S.à r.l.	155903
Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l.	155897	PSP Luxembourg S.A.	155899
Patron Noosa Devco (Little Bookham) S.à r.l.	155897	QGold S.à r.l.	155900
Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l.	155897	RAM Active Investments (Luxembourg) S.A.	155901
Pause-Art s.à r.l.	155861	Setac S.à r.l.	155904
PB Customhouse, S.à r.l.	155901	Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.	155880
PB Lebensversicherungen AG	155901	Swedish Real Estate S.à r.l.	155904
Pereccman S.A.	155897	Syma GP S.à r.l.	155904
Phalanx S.A.	155902	Systel S.A. Soparfi	155902
PH Property Holdings Luxembourg	155901	Trinseo S.A.	155889
Pierse S.à r.l.	155880	Waterways Islands Consulting Investments	155892
Pinnacle Industries S.A.	155898	Wells Fargo Asset Management Luxembourg S.A.	155886
Platinum Grafton S.à r.l.	155898	Zeta Tre Finance S.A.	155893

Brokers in Motion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8379 Kleinbettingen, 3, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 201.782.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le seize novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Laurent GRENÇON, expert comptable, né à Liège, Belgique, le 30 octobre 1973, demeurant à L-6980 Ramehdange, 10, an der Retsch, et

Monsieur Emmanuel MATHIS, commerçant, né à Esch/Alzette le 04 avril 1969, demeurant à L-8354 Garnich, 50, rue des Trois Cantons.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BROKERS IN MOTION s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet social toutes opérations, activités et prestations de services se rapportant directement ou indirectement au domaine de l'automobile.

Elle pourra notamment agir en tant que courtier, intermédiaire et agent dans le négoce de véhicules en tous genres, ainsi qu'effectuer toutes démarches nécessaires se rapportant à l'immatriculation de véhicules.

Afin de garantir la réalisation de son objet social, elle pourra également contracter des emprunts et conclure tous autres contrats, y inclus des contrats de leasing, afin de financer l'acquisition de véhicules.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières quelconques de nature à favoriser la réalisation de son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

La société pourra être active tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre prendre des participations dans toutes sociétés Luxembourgeoises ou étrangères poursuivant un objet similaire ou identique.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille six cents Euros (Eur 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent Euros (Eur 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de cession de parts sociales, les associés existants auront un droit de préemption pour l'acquisition des parts à céder.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 126 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

- M. Laurent GRENÇON, préqualifié:	63 parts sociales
- M. Emmanuel MATHIS, préqualifié:	<u>63 parts sociales</u>
TOTAL:	126 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil seize.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8379 Kleinbettingen, 3, rue du Château d'Eau.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Emmanuel MATHIS, commerçant, né à Esch/Alzette le 04 avril 1969, demeurant à L-8354 Garnich, 50, rue des Trois Cantons.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. GRENÇON, E. MATHIS, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36170. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191718/113.

(150215340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Pause-Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 21, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 201.772.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le seize novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Stéphanie DE LIEDEKERKE DE PAILHE, gérante de société, née à Etterbeek, Belgique, le 31 mars 1961, demeurant à B-6720 Hachy, 8, rue de la Source,

et

Madame Christine NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, gérante de société, née à Etterbeek, Belgique, le 26 décembre 1961, demeurant à L-8436 Steinfort, 19, rue de Kleinbettingen.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PAUSE-ART s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tous types de prestations de services culturels et artistiques aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers, d'organisation de stages ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ainsi que prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

Elle pourra accessoirement fournir des repas et des boissons, alcoolisées ou non, aux participants des activités artistiques.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.
Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparantes qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparantes reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparantes déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

- Mme Stéphanie DE LIEDEKERKE DE PAILHE, préqualifiée, cinquante (50) parts sociales, et
 - Mme Christine NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, préqualifiée, cinquante (50) parts sociales,
- TOTAL: cent (100) parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil seize.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8436 Steinfort, 21, rue de Kleinbettingen.

2) La société sera gérée par deux gérantes:

Madame Stéphanie DE LIEDEKERKE DE PAILHE, gérante de société, née à Etterbeek, Belgique, le 31 mars 1961, demeurant à B-6720 Hachy, 8, rue de la Source, et

Madame Christine NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, gérante de société, née à Etterbeek, Belgique, le 26 décembre 1961, demeurant à L-8436 Steinfort, 19, rue de Kleinbettingen.

3) La société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérante pour tout montant ne dépassant pas € 3.000,- et par la signature conjointe des deux gérantes pour tout montant supérieur.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiées au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. DE LIEDEKERKE DE PAILHE, C. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36169. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192180/112.

(150215362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Ceria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.483.

Le Bassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.971.

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9 Rabatt, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

(A). Du conseil d'administration de Ceria S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.483; et

(B). Du conseil de gérance de Le Bassia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.971;

Ci-après désignées collectivement comme les «Parties à la Fusion».

Il est préalablement exposé ce qui suit:

(A) Les Parties à la Fusion souhaitent réaliser par une fusion-absorption, un transfert universel de patrimoine consistant en tous les actifs et passifs de Le Bassia S.à r.l., à Ceria S.A. (la «Fusion»), conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

(B) Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi, Ceria S.A. a acté par résolutions de son conseil d'administration et le Bassia S.à r.l. a acté par résolutions de son conseil de gérance, de la non-application à la Fusion des articles 261 paragraphes (2), b), c) et d), 263 paragraphe (1), 265, 266, 267 paragraphe (1) d) et e), 274 paragraphe (1) b), et 275, et en particulier de l'absence d'obligation quant à l'émission d'un rapport sur la Fusion établi par un réviseur d'entreprises agréé. D'autre part, les actionnaires de Ceria S.A. et l'associé unique de Le Bassia S.à r.l. ont unanimement décidé de renoncer à l'établissement de comptes intérimaires selon l'article 267 (1) alinéa 2.

(C) Les Parties à la Fusion ont préparé le présent projet de fusion qui a été adopté par le conseil d'administration de Ceria S.A. et le conseil de gérance de Le Bassia S.à r.l. (le «Projet de Fusion»).

Il a ensuite été convenu ce qui suit:

1. Forme, Dénomination, Siège social et capital social.

1.1. Les Parties à la Fusion sont:

- Ceria S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.483, en tant que société absorbante (ci-après désignée comme «Ceria»); et

- Le Bassia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.971, en tant que société absorbée (ci-après désignée comme «Le Bassia»).

1.2. Ceria détient l'intégralité (100%) des parts sociales représentant la totalité du capital social et conférant tous les droits de vote dans Le Bassia, cette dernière n'ayant émis aucun autre titre, autre que lesdites actions, conférant un quelconque droit de vote.

1.3. L'ensemble des actions de Ceria S.A. a été entièrement libéré et lesdites actions n'ont pas été grevées d'usufruit ou de gage.

1.4. L'ensemble des parts sociales de Le Bassia a été entièrement libéré et lesdites actions n'ont pas été grevées d'usufruit ou de gage.

1.5. À l'issue de la réalisation de la Fusion, Le Bassia cessera d'exister à la Date de Prise d'Effet (telle que définie sous la Section 4.1.). Ceria ne modifiera pas, suite à la Fusion, sa forme juridique, sa dénomination ou son siège social.

2. Droits assurés par Ceria aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou mesures proposées à leur égard.

2.1. Le Bassia n'a pas émis d'actions ou de titres privilégiés auxquels des droits particuliers seraient attribués.

2.2. Ceria ne confère, par conséquent, pas de droits spéciaux dans le cadre de la présente Fusion et il n'y aura pas de traitement spécial pour des actionnaires particuliers ou certaines catégories d'actionnaires.

3. Avantages particuliers attribués aux experts et aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des parties à la fusion.

3.1. Aucun avantage particulier ne sera attribué à aucun expert du fait de la Fusion ou en relation avec celle-ci.

3.2. Aucun avantage particulier ne sera octroyé aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés qui fusionnent du fait de la Fusion ou en relation avec celle-ci.

4. Date d'effet.

4.1. La Fusion deviendra effective entre les Parties à la Fusion par son approbation par les Parties à la Fusion qui sera réalisée par résolutions du conseil d'administration de Ceria et par résolutions du conseil de gérance de Le Bassia suivies d'un acte de constat de fusion réalisé devant notaire («Date de Prise d'Effet») et qui ne pourra avoir lieu, au plus tôt, qu'un (1) mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

4.2. La date à partir de laquelle les opérations de Le Bassia sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Ceria est fixée au 1^{er} janvier 2016.

5. États financiers. Les derniers comptes annuels de Ceria pour l'exercice social se terminant le 30 juin 2015 ont été approuvés par l'assemblée générale annuelle le 25 septembre 2015.

Les derniers comptes annuels de Le Bassia pour l'exercice social se terminant le 30 décembre 2014 ont été approuvés par l'assemblée générale annuelle le 21 mai 2015.

6. Fusion - Transfert des actifs et passifs.

6.1. À partir de la Date de Prise d'Effet, l'universalité des éléments d'actifs et de passifs du patrimoine de Le Bassia est considérée comme ayant été transférée à Ceria, sans aucune restriction ni limitation.

6.2. Le transfert de l'universalité des éléments d'actifs et de passifs de Le Bassia à Ceria sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par Ceria dans Le Bassia à la Date de Prise d'Effet. Les comptes annuels de Ceria pour les exercices se terminant au 30 juin 2015, au 28 février 2015 et au 28 février 2014, les comptes annuels de Le Bassia pour les exercices se terminant au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, et les rapports de gestion des exercices 2014, 2013 et 2012 de Ceria et Le Bassia, sont à la disposition des actionnaires de Ceria et de l'actionnaire unique de Le Bassia, à leur siège social respectif, à partir de la date de publication du présent Projet de Fusion, en accord avec les dispositions de l'article 267, paragraphe (1) b) de la Loi.

6.3. Par l'effet de la Fusion, Le Bassia cesse d'exister de plein droit et toutes ses actions émises sont annulées.

7. Effet de la fusion sur l'emploi. Le Bassia n'a aucun employé ni comité d'entreprise.

8. Termes et conditions de la fusion. La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a. Ceria reprendra les actifs transférés par Le Bassia en l'état dans lesquels ils se trouvent à la Date de Prise d'Effet, sans que Ceria ne puisse émettre aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre Le Bassia;

b. Le Bassia garantit à Ceria l'existence de toutes les créances figurant au bilan, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés;

c. A partir de la Date de Prise d'Effet, Ceria payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires dont elle est ou pourra devenir redevable, eu égard à la propriété des actifs transférés;

d. Ceria reprendra l'intégralité des contrats et obligations de quelque nature qu'ils soient de Le Bassia, tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Prise d'Effet;

e. Ceria reprendra en particulier l'intégralité des contrats existant avec les créanciers de Le Bassia. Ceria sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques;

f. Les droits et actions attachés aux actifs transférés par Le Bassia seront transférés à Ceria avec l'intégralité des sûretés, réelles ou personnelles, y attachées.

Ceria sera de ce fait subrogée, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits, réels ou personnels, de Le Bassia, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs; et

g. Ceria reprendra l'intégralité des obligations de Le Bassia, et en particulier payera les intérêts et remboursera le principal de toutes dettes et obligations de Le Bassia. Ceria décharge Le Bassia de l'intégralité des voies et actions se rapportant à des droits et obligations possédés jusque-là par Le Bassia.

9. Droit des créanciers.

9.1 Les créanciers de Ceria peuvent exercer leurs droits conformément à l'article 268 de la Loi. Pour de plus amples informations, les créanciers pourront contacter le siège social de Ceria où pourront être obtenus des renseignements détaillés de façon gratuite.

9.2 Les créanciers de Le Bassia peuvent exercer leurs droits conformément à l'article 268 de la Loi. Pour de plus amples informations, les créanciers pourront contacter le siège social de Le Bassia où pourront être obtenus des renseignements détaillés de façon gratuite.

A partir de la réalisation de la Fusion, les créanciers de Le Bassia pourront contacter le siège social de Ceria où pourront être obtenus des renseignements détaillés de façon gratuite.

10. Divers.

10.1 Tous les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe (1) a) et b) de la Loi (i.e., (i) le Projet de Fusion et (ii) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion peuvent être consultés au siège social de chacune des Parties à la Fusion, et une copie intégrale peut en être obtenue sans frais sur demande des actionnaires de Ceria et de l'associé unique de Le Bassia durant une période commençant à la date de publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, jusqu'à la Date de Prise d'Effet de la Fusion entre les Parties à la Fusion.

10.2 Ceria accomplira toutes les formalités nécessaires ou utiles afin de donner effet à la Fusion ou servant la transmission des éléments d'actifs et de passifs de Le Bassia vers Ceria.

10.3 Tout document, acte et registre de Le Bassia sera conservé au siège social de Ceria pendant la durée légalement prescrite.

10.4 Pour tout point non prévu dans le présent projet, les Parties à la Fusion se réfèrent à la Loi.

Certification

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du Projet de Fusion ainsi que de tous les actes, documents et formalités incombant aux Parties à la Fusion en vertu de la Loi.

Déclaration

Dont Procès-Verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et année qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10392. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192565/138.

(150215812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.916.

Eurostar Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.213.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

Merger by acquisition

BETWEEN

1. EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.,

A limited liability company (société anonyme), incorporated on September 30, 1994 registered in the Luxembourg Company Register under section B number 48.916 and having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b boulevard du Prince Henri;

AND

2. EUROSTAR OVERSEAS S.A.,

A limited liability company (société anonyme) incorporated on December 12, 2003 registered in the Luxembourg Company Register under section B number 98 213 and having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b boulevard du Prince Henri. EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. is the sole shareholder (100%) of EUROSTAR OVERSEAS S.A.

We propose to merge both of these companies, by which EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. will absorb the whole of EUROSTAR OVERSEAS S.A. with effect as from January 1, 2016.

Context and motivation of the merger

Not only will this merger reduce the expenses, EUROSTAR OVERSEAS S.A. has furthermore no added value in the whole of our group. Its sole purpose is the holding of shares; as is also the sole purpose of its only shareholder, EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. Therefore its existence has become unnecessary.

Due to the merger, the administrative follow up and control will become simpler and easier to manage.

Date from which all transactions done by the company that is taken over will be considered as being for the account of the company taking over.

All the assets, rights and obligations of EUROSTAR OVERSEAS S.A. shall be transferred to EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. on January 1, 2016.

The merger shall for accounting purposes have effect from January 1, 2016 onwards.

The assets, rights and obligations to be transferred from EUROSTAR OVERSEAS S.A. to EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. will be transferred based on book values.

Special conditions and rights

No special rights or subscription rights as referred to in art. 261 (2)-f exist, and no such rights will be established in connection with the merger.

Special rights or benefits to members of the Board of Directors

None of the board members will have any special rights or benefits in connection with the merger.

Other

The common draft terms for the merger will be made public through the Luxembourg trade register as stipulated in art. 262 (1) of the Luxembourg Law on Commercial Companies.

Four weeks after it is made public, the shareholders will have to vote on it before a notary.

Notary Arrensдорff in Luxembourg has been contacted to make the notary deed for both shareholders' meetings.

As EUROSTAR OVERSEAS S.A. is fully held by EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A., the conditions set out in art. 278 and art. 279 of the Luxembourg Law on Commercial Companies are met. This implies that art. 265 and 266 of the aforementioned law do not apply.

At the registered office of both companies, the following documents will be available:

- The current common draft terms for the merger;
- The annual accounts for the past 3 years;
- A situation as at October 31, 2015.

Each party shall carry their own costs in connection with the merger and the common draft terms of merger. Costs that are not directly attributable to one of the parties shall be carried by EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.

Luxemburg, November 16, 2015.

EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.

Fons MANGEN / Marleen VERMEULEN

The Board of Directors

EUROSTAR OVERSEAS S.A.

Karin REUTER / Kaushik MEHTA

The Board of Directors

PROJET COMMUN DE FUSION

Fusion par absorption

ENTRE

1. EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.,

Une société anonyme, constitué le 30 septembre 1994, enregistré dans le RCSL section B numéro 48.916 avec siège social, L-1724 Luxembourg, 9b boulevard du Prince Henri;

ET

2. EUROSTAR OVERSEAS S.A.,

Une société anonyme, constitué le 12 décembre 20013, enregistré dans le RCSL section B numéro 98 213 et avec siège social, L-1724 Luxembourg, 9b boulevard du Prince Henri. EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. est le seul actionnaire (100%) de EUROSTAR OVERSEAS S.A.

Nous proposons la fusion des deux sociétés par laquelle EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. absorbe EUROSTAR OVERSEAS S.A. avec effet à partir du 1^{er} janvier 2016.

Contexte et motivation de la fusion

Non seulement la fusion réduira les frais, la société EUROSTAR OVERSEAS S.A. n'a plus de valeur au sein du groupe. Le seul but de la société est l'activité de holding; de même que celle de son actionnaire unique, EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. Pour cette raison, son existence est devenu superflu.

Suite à la fusion, le suivi administratif et la contrôle deviendra plus simple et plus facile à gérer.

Date à partir de laquelle les transaction de la société seront considéré étant fait pour compte de la société absorbante.

Tout l'actif, les droits et obligations de EUROSTAR OVERSEAS S.A. seront transféré à EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. le 1^{er} janvier 2016.

La fusion au point de vue comptable prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2016.

L'actif, les droits et obligations de EUROSTAR OVERSEAS S.A. seront transféré à EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A. à leur valeur comptable.

Conditions spéciales et droits

Il n'y ait pas de droits spéciales ni de droits de souscriptions tel que prévue dans l'art. 261 (2)-f n'existent. Dans la fusion aucun de ces droits ne seront créés.

Droits spécial ou avantages particuliers attribué aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle

Il n'y ait pas de droits spéciales ni avantages particuliers attribué aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle. Dans la fusion, aucun de ces droits ne seront créés.

Autres

Le projet commun de fusion sera publié au registre de commerce du Luxembourg tel que prévu à l'. 262 (1) de la Loi sur les Sociétés Luxembourgeoise.

Quatre semaines après la publication, les actionnaires se prononceront sur la fusion devant notaire. Notaire Arrensdorff au Luxembourg was contacted to issue the deed for both companies.

Etant donné que EUROSTAR OVERSEAS S.A. n'a qu'un actionnaire, EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A., les conditions prévu par l'art. 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés Luxembourgeoises s'appliquent. Suite à cela les art. 265 et 266 de cette loi ne s'appliquent pas.

Au siège social des deux sociétés, les documents suivants seront disponibles:

- Le projet commun de fusion;
- Les comptes annuels sur les 3 années précédentes;

- Une situation comptable au 31 octobre 2015.

Chaque 'un des entités portera ses propres frais relatives à la fusion. Les frais qui ne pourront pas être attribué directement à une entité seront pris à charge par EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 16 novembre, 2015.

EUROSTAR DIAMONDS INTERNATIONAL S.A.

Fons MANGEN / Marleen VERMEULEN

Le Conseil d'administration

EUROSTAR OVERSEAS S.A.

Karin REUTER / Kaushik MEHTA

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015192641/115.

(150215877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Ostak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.640.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-quatre novembre

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Belle-Ile S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.921, ayant pour gérant unique, Monsieur François SERGENTON, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy SIMON, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée OSTAK S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.640.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 20 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 13 mars 2009;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1758 du 3 août 2011;

- suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Pétange, en date du 15 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 911 du 17 avril 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de quarante-et-un mille six cent soixante-six Euros (€ 41.666.-), représenté par quarante-et-un mille six cent soixante-six (41.666) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1.-) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée Belle-Ile S.à r.l., préqualifiée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique approuve les comptes arrêtés au 30 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers la France, à F-75016 Paris, 20, Avenue du Président Kennedy, sous condition suspensive de l'immatriculation de la société au registre de commerce et des sociétés de Paris.

L'associée unique décide de faire adopter par la société la nationalité française, selon la loi française, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit français, de modifier l'objet social de sorte que la société ait pour objet l'acquisition, la construction, la gestion de tout actif immobilier et de continuer à opérer conformément au droit français sous la dénomination de OSTAK, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni léga-

lement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive de l'immatriculation effective de la société au registre de commerce et des sociétés de Paris.

L'associée unique décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une personne morale nouvelle, même du point de vue fiscal.

Nonobstant du présent transfert de siège, la Société reste tenue de tous ses engagements contractés par elle au Grand-Duché de Luxembourg.

La réalisation de la condition suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant, à recevoir après l'immatriculation de la société au registre des sociétés de Paris, qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Troisième résolution

L'associée unique constate que les statuts de la société, après son transfert en France, auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. La Société a initialement été constituée sous la forme de Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Par décision de l'associée unique en date du 24 novembre 2015, le siège social et le siège de direction effective de la Société ont été transférés du Luxembourg vers la France à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et cette dernière a adopté, à compter de cette date, la forme de société à responsabilité limitée de droit français, étant précisé que le transfert est intervenu en pleine continuation de la personnalité morale de la Société. La Société est une société à responsabilité limitée et est régie par le Code de Commerce et par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés de cette forme, et par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Art. 2. Dénomination. La dénomination sociale est: "OSTAK"

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger:

- à titre principal, l'acquisition de tous biens et/ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis et la construction d'immeubles en vue de l'exploitation par voie de location, sous toutes ses formes, de ces biens ou droits immobiliers,
- la reconstruction, la rénovation, l'aménagement, la réhabilitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur, l'administration de ces biens et/ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la prise à bail de tous biens immobiliers, directement ou indirectement, y compris par voie de crédit-bail ou de location financière,
- la conclusion ou l'acquisition de tout contrat de crédit-bail immobilier en qualité de crédit-preneur en vue de la mise à disposition à titre onéreux des immeubles objets des contrats de crédit-bail,
- la conclusion de toutes conventions et la constitution de toutes sûretés en vue de la réalisation de l'objet social, en ce compris l'octroi de toutes garanties personnelles et toutes garanties réelles portant sur des éléments d'actifs, au profit de tout établissement de crédit ou assimilé, ayant directement ou indirectement prêté son concours à la réalisation dudit objet,
- à titre accessoire, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés françaises ou étrangères créées ou à créer, ayant un objet similaire ou connexe,
- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est sis: 20, Avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du même département par simple décision du gérant, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée des associés et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Art. 5. Durée - Exercice social.

5.1. Durée de la Société

La durée de la Société est de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Un an au moins avant l'expiration de ce délai de 99 années, le ou les gérants provoqueront une réunion des associés aux fins de décider, aux conditions de quorum et de majorité exigées pour les modifications statutaires, si la Société doit être prorogée ou non.

Faute par eux d'avoir provoqué cette décision, tout associé, après mise en demeure par lettre recommandée demeurée infructueuse, peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire de justice chargé de provoquer de la part des associés une décision sur la question.

5.2. Exercice social

L'année sociale, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année civile.

Art. 6. Apports. Lors de la constitution de la société, il a été fait apport de la somme de 12.500 Euros.

Par augmentation de capital en date du 15 février 2013, le capital social a été augmenté de 29.166 Euros portant le montant du capital à la somme de 41.666 Euros.

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX EUROS (41.666 €) et divisé en QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX (41.666) parts de UN (1) Euro chacune, entièrement souscrites et libérées lesquelles sont attribuées en totalité à l'associée unique, à savoir:

- BELLE-ILE S.à.r.l,

Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois,

Dont le siège est sis à L-1528 Luxembourg - 2, Boulevard de la Foire, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.921.

Art. 8. Augmentation du capital social. Le capital social peut être augmenté de toutes les manières autorisées par la loi, en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, la décision peut être prise par les associés représentant la moitié des parts sociales.

En cas d'augmentation de capital réalisée par voie d'élévation de la valeur nominale des parts libérées ou à libérer, la décision doit être prise par l'unanimité des associés.

Toute personne entrant dans la Société à l'occasion d'une augmentation du capital, et qui serait soumise à agrément comme cessionnaire de parts sociales, doit être agréée dans les conditions fixées dans les présents statuts.

Si l'augmentation de capital est réalisée, soit en totalité, soit en partie, par des apports en nature, la décision des associés constatant la réalisation de l'augmentation du capital et la modification corrélative des statuts doit contenir l'évaluation de chaque apport en nature, au vu d'un rapport annexé à ladite décision et établi sous sa responsabilité par un commissaire aux apports.

Art. 9. Réduction du capital social. Le capital peut être réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

En aucun cas cette réduction ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Art. 10. Les parts sociales.

10.1. - Qualité d'associé

La qualité de chaque associé résulte des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourraient modifier le capital social et des cessions qui seraient régulièrement consenties.

10.2. - Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

Les apports en industrie donnent lieu à attribution de parts ouvrant droit au partage des bénéfices et de l'actif net, à charge de contribuer aux pertes.

Sous réserve de leur responsabilité solidaire vis-à-vis des tiers pendant cinq ans en ce qui concerne la valeur attribuée aux apports en nature, les associés ne supportent les pertes que jusqu'à concurrence de leurs apports; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Transmission ou cession

En cas de transmission ou de cession, la propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions collectives des associés.

Les héritiers et les créanciers d'un associé détiennent les droits qui leur sont reconnus par les lois et règlements en vigueur.

Ils ne peuvent s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la Société.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux décisions collectives des associés et prendre connaissance des documents sociaux conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Augmentation de capital - rompus

Une augmentation de capital par attribution de parts gratuites peut toujours être réalisée nonobstant l'existence de rompus.

Les associés disposant d'un nombre insuffisant de droits d'attribution pour obtenir la délivrance d'une part nouvelle devant faire leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits nécessaires. Il en sera de même en cas de réduction de capital par réduction du nombre de parts.

10.3. - Parts sociales en indivision ou démembrées - Exercice des droits y attachés

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris entre eux ou en dehors d'eux; à défaut d'entente, il sera pourvu, par ordonnance du président du tribunal compétent statuant en la forme des référés, à la désignation de ce mandataire, à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

En cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

10.4. - Réunion de toutes les parts en une seule main

La réunion de toutes les parts sociales en une seule main n'entraîne pas la dissolution de la Société, laquelle se trouve de plein droit régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée ne comportant qu'une seule personne.

Art. 11. Cession et transmission des parts.

11.1. - Forme de la cession

Toute cession de part doit être constatée par écrit. Pour être opposable à la Société, elle doit soit lui être signifiée par exploit d'huissier ou être acceptée par elle dans un acte notarié.

Toutefois, la signification peut être également remplacée par le dépôt d'un original de l'acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Toute cession de part n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement des formalités précédentes et, en outre, après publicité au Registre du Commerce et des Sociétés.

11.2. - Cessions libres

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

11.3. - Cessions à des tiers

11.3.1 - Agrément des cessions

Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins de la moitié des parts sociales.

11.3.2 - Procédure d'agrément

Dans le cas où l'agrément des associés est requis et lorsque la Société comporte plus d'un associé, le projet de cession est notifié par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société et à chacun des associés.

Dans les huit jours à compter de la notification qui lui a été faite en application de l'alinéa précédent, la gérance doit convoquer l'assemblée des associés pour qu'elle délibère sur le projet ou consulter les associés par écrit sur ce projet.

La décision de la Société est notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si la Société n'a pas fait connaître sa décision dans le délai de trois mois à compter de la dernière des notifications prévues au premier alinéa ci-dessus, le consentement à la cession est réputé acquis.

11.3.3 - Obligation d'achat ou de rachat de parts dont la cession n'est pas agréée

Si la Société a refusé de consentir à la cession, les associés sont tenus, dans les trois mois à compter de ce refus, d'acquiescer ou de faire acquiescer les parts à un prix payable comptant et fixé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise étant à la charge de la Société, ou fixé par accord unanime des associés.

En cas d'expertise dans les conditions définies à l'article 1843-4 du Code civil, le cédant peut renoncer à son projet de cession à défaut d'accord sur le prix fixé par l'expert.

A la demande de la gérance, ce délai de trois mois peut être prolongé une ou plusieurs fois, par décision du Président du Tribunal de Commerce statuant par ordonnance sur requête non susceptible de recours, sans que cette prolongation puisse excéder six mois.

La Société peut également, avec le consentement de l'associé cédant, décider dans le même délai de réduire son capital du montant de la valeur nominale des parts de cet associé et de racheter ces parts au prix déterminé conformément à l'article 1843-4 du Code civil. Un délai de paiement, qui ne saurait excéder deux ans, peut, sur justification, être accordé à la Société par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, statuant par ordonnance de référé non susceptible de recours. Les sommes dues portent intérêt au taux légal en matière commerciale.

Toutefois, l'associé cédant qui détient ses parts depuis moins de deux ans ne peut se prévaloir des dispositions du paragraphe précédent, à moins qu'il ne les ait reçues par voie de succession, de liquidation de communauté entre époux ou de donation à lui faite par son conjoint, un ascendant ou un descendant.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cessions, alors même qu'elles auraient lieu par adjudication publique, en vertu d'une décision de justice ou autrement, ou par voie de fusion ou d'apport, ou encore à titre d'attribution en nature à la liquidation d'une autre société.

11.4. - Nantissement des parts sociales

Si la Société a donné son consentement à un projet de nantissement de parts sociales, ce consentement emportera l'agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des parts nanties, selon les conditions de l'article 2078 du Code civil, abrogé par l'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 qui lui a substitué les articles 2346, 2347 et 2348 nouveaux, à moins que la Société ne préfère, après la cession, acquiescer les parts sans délai en vue de réduire son capital.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite d'un associé. Le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés, personne physique, ainsi que le redressement ou la liquidation judiciaire d'un associé personne morale n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance.

13.1. Statut de la Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, avec ou sans limitation de durée de leur mandat et nommés par les associés. Le ou les gérants sont toujours rééligibles.

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée est Monsieur François SERGENTON.

Les gérants sont nommés par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Les gérants peuvent résilier leurs fonctions, mais seulement en prévenant chacun des associés au moins trois mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les gérants sont révocables par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Les gérants peuvent recevoir, une rémunération fixée par délibération collective ordinaire des associés. Les gérants peuvent également conclure un contrat de travail avec la Société, dans les conditions déterminées par les lois et règlements en vigueur, sous réserve d'y être autorisés par une délibération collective ordinaire des associés.

13.2. Pouvoirs de la Gérance

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou chacun des gérants s'ils sont plusieurs, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

La Société est engagée même dans les actes du gérant qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne suffisant pas à constituer cette preuve.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la Société. Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que cette clause puisse être opposée aux tiers, il est convenu que le gérant ne peut, sans y être autorisé par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles ou fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur les immeubles sociaux ou un nantissement sur le fonds de commerce, ou concourir à la fondation de toute société.

L'opposition formée par le gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

Les gérants peuvent, sous leur responsabilité, constituer des mandataires pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 14. Conventions entre la société et ses associés ou gérants. Sous réserve des interdictions légales (et notamment de l'application de l'article L. 223-21 du Code de commerce), les conventions entre la Société et l'un des associés ou gérants sont soumises aux formalités de contrôle et de présentation à l'assemblée des associés prescrites par la loi.

Ces formalités s'étendent aux conventions passées avec une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, même du directoire ou du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de la Société à responsabilité limitée ainsi que des conventions de comptes courants visés à l'article 20 ci-après.

Les dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes par décision collective ordinaire.

La nomination d'un commissaire aux comptes est obligatoire si, à la clôture d'un exercice social, la Société dépasse les chiffres fixés par décret pour deux des trois critères suivants:

- total du bilan,
- montant hors taxes du chiffre d'affaires,
- nombre moyen des salariés au cours de l'exercice.

La nomination d'un commissaire aux comptes peut également être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième du capital social.

Dans ces cas, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission, de décès ou de relèvement sont désignés par décision collective ordinaire.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de six exercices.

Les commissaires en fonctions exercent leur mandat et sont rémunérés conformément à la loi.

Art. 16. Décisions collectives. La volonté des associés s'exprime par des décisions collectives qui obligent l'ensemble des associés.

Ces décisions résultent, au choix de la gérance, soit d'une assemblée générale, soit d'une consultation écrite des associés, soit du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Toutefois, la réunion d'une assemblée est obligatoire pour statuer sur l'approbation des comptes de chaque exercice.

Sont également prises en assemblée générale les décisions soumises aux associés, à l'initiative soit de la gérance, soit du Commissaire aux comptes s'il en existe un, soit d'associés, soit enfin d'un mandataire désigné par justice.

16.1. Réunion en assemblée générale

Les assemblées générales d'associés sont convoquées par la gérance; à défaut, elles peuvent également être convoquées par le Commissaire aux comptes s'il en existe un.

La réunion d'une assemblée peut être demandée par un ou plusieurs associés représentant au moins soit la moitié des parts sociales, soit à la fois le quart en nombre des associés et le quart des parts sociales.

Tout associé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant par ordonnance de référé, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée et de fixer son ordre du jour.

Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation est faite par lettre recommandée adressée à chacun des associés à son dernier domicile connu, quinze jours au moins avant la réunion.

Cette lettre contient l'ordre du jour de l'assemblée arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée est présidée par l'un des gérants ou, si aucun d'eux n'est associé, par l'associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts.

La délibération est constatée par un procès-verbal contenant les mentions exigées par la loi, établi et signé par le ou les gérants et, le cas échéant, par le président de séance. À défaut de feuille de présence, la signature de tous les associés présents figure sur le procès-verbal.

Seules sont mises en délibération les questions figurant à l'ordre du jour.

16.2. Consultation écrite

Les décisions collectives peuvent être également prises par consultation écrite des associés.

En cas de consultation écrite, la gérance adresse à chaque associé, à son dernier domicile connu, par lettre recommandée, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception du projet de résolutions pour émettre leur vote par écrit, en exprimant exclusivement un vote négatif ou un vote positif pour chacune des résolutions, toute autre expression de volonté n'étant pas prise en considération.

La réponse est adressée par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

16.3. Participation des associés aux décisions collectives

Tout associé a le droit de participer aux décisions, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses parts, avec un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède, sans limitation.

Un associé peut se faire représenter par son conjoint, à moins que la Société ne comprenne que les deux époux. Sauf si les associés sont au nombre de deux, un associé peut se faire représenter par un autre associé. Dans tous les cas, un associé peut se faire représenter par un tiers muni d'un pouvoir.

16.4. Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont établis sur un registre coté et paraphé ou sur des feuilles mobiles également cotées et paraphées, conformément à la loi. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformes par un gérant.

Art. 17. Assemblées générales ordinaires. Sont qualifiées d'ordinaires, les décisions des associés autres que celles emportant modifications statutaires, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Chaque année, dans les six mois de la clôture de l'exercice, les associés sont réunis par la gérance pour statuer sur les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Les décisions collectives ordinaires doivent, pour être valables, être acceptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si cette majorité n'est pas obtenue, les décisions sont, sur deuxième consultation, prises à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre des votants.

Toutefois, la majorité est irréductible s'il s'agit de voter sur la nomination ou la révocation d'un gérant.

Art. 18. Assemblées générales extraordinaires. Les décisions extraordinaires ne peuvent être valablement adoptées que si les associés présents ou représentés possèdent au moins le quart des parts sociales.

A défaut d'avoir atteint ce quorum, une deuxième assemblée doit être convoquée dans les deux mois de la première assemblée, le quorum requis est alors le cinquième des parts sociales.

Les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Toutefois, l'agrément des cessions ou mutations de parts sociales, réglementé par l'article «Cession et transmission des parts sociales» des présents statuts, doit être donné par la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

De même, la modification statutaire résultant de la suppression du nom du Gérant en cas de cessation des fonctions de celui-ci, pour quelque cause que ce soit, est valablement décidée par la majorité des associés représentant «plus de la moitié» des parts sociales.

Par ailleurs, l'augmentation du capital social par incorporation de bénéfices ou de réserves est valablement décidée par les associés représentant seulement la moitié des parts sociales.

La transformation de la Société est décidée dans les conditions fixées par l'article L 223-43 du Code de commerce.

La transformation de la Société en Société en nom collectif, en Société en commandite simple ou par actions, en Société par actions simplifiée, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés exigent l'unanimité de ceux-ci.

Art. 19. Droit de communication des associés. Lors de toute consultation des associés, soit par écrit, soit en assemblée générale, chacun d'eux a le droit d'obtenir communication des documents et des informations nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

En outre, à toute époque, tout associé a le droit d'obtenir au siège social la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 20. Comptes courants des associés. La Société peut recevoir de ses associés des fonds en dépôt, sous forme d'avances en compte courant.

Art. 21. Inventaire - Comptes annuels. Il est dressé à la clôture de chaque exercice, par les soins de la gérance, un inventaire de l'actif et du passif de la Société, un bilan décrivant les éléments actifs et passifs le compte de résultat récapitulatif des produits et charges et l'annexe complétant et commentant l'information donnée dans les bilans et comptes de résultat.

La gérance procède, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires.

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis par la Société est mentionné à la suite du bilan.

La gérance établit un rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé.

Le rapport de gestion de la gérance, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le texte des résolutions proposées, et éventuellement, le rapport du commissaire aux comptes, doivent être adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur ces comptes.

À compter de cette communication, tout associé a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le gérant sera tenu de répondre au cours de l'assemblée.

Pendant le délai de quinze jours qui précède l'assemblée, l'inventaire est tenu, au siège social, à la disposition des associés qui ne peuvent en prendre copie.

Enfin, tout associé a droit, à toute époque, de prendre connaissance par lui-même et au siège social des comptes annuels, des inventaires, des rapports soumis aux assemblées et des procès-verbaux des assemblées concernant les trois derniers exercices.

Art. 22. Affectation du résultat. Le compte de résultat récapitule les produits et charges de l'exercice et fait apparaître, après déduction des amortissements et des provisions, le résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte).

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les associés, proportionnellement au nombre de parts appartenant à chacun d'eux.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux associés lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, les associés peuvent, sur proposition de la gérance, reporter à nouveau tout ou partie de la part leur revenant dans les bénéfices ou affecter tout ou partie de cette part à toutes réserves générales ou spéciales dont ils décident la création et déterminent l'emploi s'il y a lieu.

La perte, s'il en existe, est imputée sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou reportée à nouveau.

Art. 23. Mise en paiement des dividendes - Modalités. Le paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Art. 24. Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les associés décident, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte s'il y a lieu ou non à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée à la majorité exigée pour la modification des statuts, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue de réduire son

capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par les associés est publiée selon les modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

A défaut par le gérant ou le commissaire aux comptes de provoquer une décision ou si les associés n'ont pu délibérer valablement, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Il en est de même si les dispositions du deuxième alinéa ci-dessus n'ont pas été appliquées. Dans tous les cas, le tribunal peut accorder à la Société un délai maximal de six mois pour régulariser sa situation. Il ne peut prononcer la dissolution, si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés en redressement judiciaire ou qui bénéficient d'un plan de continuation.

Art. 25. Dissolution. Liquidation. À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution pour quelque cause que ce soit, la Société entre en liquidation.

Toutefois, cette dissolution ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter du jour où elle a été publiée au Registre du Commerce et des Sociétés. La personnalité de la Société subsiste pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. La mention " société en liquidation " ainsi que le nom du ou des liquidateurs doivent figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société. La liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs nommés à la majorité en capital des associés, pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

Le produit net de la liquidation est employé d'abord à rembourser le montant des parts sociales qui n'aurait pas encore été remboursé. Le surplus est réparti entre les associés, au prorata du nombre de parts appartenant à chacun d'eux.

Art. 26. Contestations. Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les associés, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

Art. 27. Frais. Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront supportés par la Société, portés au compte des frais d'établissement et amortis sur les premiers exercices avant toute distribution de dividendes.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de conserver le gérant actuel en qualité de gérant en France, à savoir Monsieur François SERGENTON et ceci pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'associée unique donne pouvoir à Monsieur François SERGENTON en vue de l'exécution matérielle en France.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des sociétés français, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Déclarations

L'incidence fiscale du transfert du siège social de la société vers la France est du ressort de la société.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192906/422.

(150215813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Asia Industrial Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 348.150,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.676.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 9 octobre 2015 à Luxembourg que:

- Mr. Stefan Oostvogels a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2015;
- Mr. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Rippert, L-2453 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015166753/18.

(150184388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Auditeurs Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.937.

Décision de l'associé unique du 16 juin 2015

L'associé unique constate que le mandat de l'administrateur unique est arrivé à échéance et décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant au 10, avenue des Nations, F-57970 Yutz, pour une durée de 6 ans.

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2021.

L'associé unique constate que l'adresse du commissaire aux comptes, Madame Susanna FERRON, sera, à partir du 1^{er} septembre 2015, au 5, Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur unique

Référence de publication: 2015166755/19.

(150184063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Avery Dennison Luxembourg Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 135.222.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015166756/10.

(150184170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

ABE Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour ABE Finances S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015166758/12.

(150183764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.262.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 111.663.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166757/10.

(150183898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

ABE Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour ABE Finances S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015166759/12.

(150183765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

L.A. Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.744.

Rectificatif du Dépôt n° L150171384

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166748/10.

(150183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Aquarius Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 193.278.

Les statuts coordonnés au 29 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015166750/11.

(150184439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Cine-Eye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées en date du 16 septembre 2015 lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société

1. L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société CINE-EYE S.A. a définitivement cessé d'exister.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 127 rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CINE-EYE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015166857/17.

(150184466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Cinexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 181.763.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à POMEMRLOCH, le 11 juin 2015.

L'assemblée prend note de la démission de leurs fonctions d'administrateur, des sociétés GART HOLDING SAS et HEMAJETT SAS.

Elle prend également note de la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Patrick ZUCCHETA.

Elle nomme en remplacement, à l'unanimité, aux fonctions d'administrateur:

La S.à.R.L. CROSSED MANAGEMENT, avec siège social 19 route de Bastogne L-9638 POMMERLOCH, immatriculée au RCS sous le n° B180000, dont le représentant permanent est son gérant, Monsieur Thierry Van der Kaa domicilié 74 allée de la Fraineuse à B-4130 ESNEUX

Madame WEGIMONT Nathalie, domiciliée 74 allée de la Fraineuse à B-4130 ESNEUX Monsieur Thierry Van der Kaa, domicilié 74 allée de la Fraineuse à B-4130 ESNEUX jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame DELVENNE Marie-Anne, domiciliée 15 rue des Cépées à B-4100 BONCELLES, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015166858/21.

(150183858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2015

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A., en abrégé C.M.L.

FIDESCO S.A.

Liquidateur

Référence de publication: 2015166868/18.

(150184850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

COUSAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 37.934.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166874/10.

(150184270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

COUSAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 37.934.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166876/10.

(150184288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

COUSAR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 37.934.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166871/10.

(150184267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.516.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015167198/16.

(150183994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.679,50.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.517.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 30 septembre 2015, ont décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015167199/16.

(150184417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.527.

—
EXTRAIT

En date du 8 octobre 2015, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roberto Seddio en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;

- Vanessa Barthe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167247/14.

(150183982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

LeadModArt Picture Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 168.790.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166351/9.

(150183057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 80.712.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 juin 2015 de la société pré-qualifiée que la résolution suivante a été adoptée:

«Le président propose de nommer Madame [Félicie] Weycker [Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, née le 30 janvier 1973, demeurant à L-2410 Strassen, 119, rue de Reckenthal] à la fonction de vice-président du Conseil d'Administration qui accepte. Le Conseil d'Administration entérine la nomination.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.

Tom WEISGERBER

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015166627/18.

(150182892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

LeadModArt Picture Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 168.790.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166352/9.

(150183110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Kiss II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 179.593.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166357/9.

(150183746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Kiss II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 179.593.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166358/9.

(150183747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Kitz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166359/9.

(150183541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Lexsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 278, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 72.801.

EXTRAIT

Décision des actionnaires en date du 1^{er} Septembre 2015

- Nommer Ernst & Young S.A. dont le siège social sis Parc d'activité Syrdall 2, 7, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach à Luxembourg et enregistré au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 47 771, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle de la société devant se tenir en 2015.

- Accepte la démission de M. PAUL Laurent de son poste de commissaire aux comptes

Référence de publication: 2015166371/13.

(150183600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Logimed Investments CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.834.

Il est porté à la connaissance de tous, la démission de Victoria Management Services S.A en sa qualité de gérant de la société Logimed Investments CO S.à r.l à partir du 7 Octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015166375/13.

(150183638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Suivant le conseil d'administration du 22 septembre 2015 au siège social:

Le conseil d'administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean-Pierre Jeusette, de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué de la société GOODYEAR S.A. en date du 11 septembre 2015, demeurant professionnellement avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg.

Le conseil d'administration nommé par cooptation Monsieur Michel Rzonzeff né le 13 Juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement avenue Gordon Smith, 7750 Colmar-Berg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de la société GOODYEAR S.A., à partir du 22 septembre 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015166964/19.

(150184195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Lux Motor Adventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8068 Bertrange, 6, rue Jean-François d'Huart.

R.C.S. Luxembourg B 185.158.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015166379/11.

(150182773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Luxembourg Capital Partners III GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 166.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166381/10.

(150182928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

M&A Investment Advisor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 183.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015166407/11.

(150183610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Architon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 41.320.

Extrait de résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 28 septembre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 07 septembre 2015;

- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

- changement d'adresse professionnelle des autres administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann et Madame Stéphanie Marion au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de leurs mandats pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;

- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg et reconduction de son mandat pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166793/22.

(150183987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Mac's Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166408/9.

(150182846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166409/10.

(150182988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Managix S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.730.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 septembre 2015

Conformément aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, il a été décidé:

- De renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes INTERAUDIT demeurant 37, rue des Scillas L-2529 Howald jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166411/13.

(150182961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

L.G. No 2. Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.975.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} octobre 2015:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
L.G. No.2 Trust	12.500

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
AREPO FUDUCIARIA S.R.L. Inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Milan sous le numéro 05232610963 Ayant son siège social à I-20122 Milan (Italie), 28, Via Cerva	12.500

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour L.G. No.2 Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015167055/22.

(150184027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.029.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu' alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166415/14.

(150183126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Masbangu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 81.592.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu' alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166416/14.

(150183130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pasta Mano S.à.r.l. et Cie S.e.c.s, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 58.314.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 07 octobre 2015

Révocation immédiate de la société PASTA MANO S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société.

Décision de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Pasquale CORCELLI, entrepreneur de construction, né le 13 décembre 1946 à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) demeurant au 60, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société peut se trouver engagée par sa signature individuelle.

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 63, rue du Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société. La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- Madame Sandra DOS SANTOS, employée privée, née le 22 avril 1975 à Boulay-Moselle (France), demeurant au 66, rue Hamm, L-1713 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- M. Pierre HOFFMANN, employé privé, né le 8 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Pour Pasta Mano S.à r.l. et Cie SECS

Les gérants

Référence de publication: 2015167236/26.

(150183834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Melange Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Melange corporation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015166417/11.

(150182690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Mangham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.565.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

Le 1^{er} octobre 2015, l'Associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

- L'Associé unique accepte la démission de Stéphane BIVER de son mandat de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015166423/15.

(150183569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Manimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166425/10.

(150183594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Wells Fargo Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.268.

Extrait conforme des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 Septembre 2015

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Robert Galione de son mandat d'administrateur avec effet au 31 Mai 2015.

Le conseil d'administration a décidé de nommer en remplacement de Monsieur Robert Galione et avec effet au 9 Septembre 2015 Mme Nancy Wisner née le 18 Mars 1967 à Minnesota, États-Unis d'Amérique résident professionnellement au 525 Market Street, San Francisco, CA 94105, États-Unis d'Amérique en tant qu'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015166708/18.

(150183508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Mareste S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 35.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mareste S. à r.l.

Référence de publication: 2015166427/10.

(150182899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Mathesis Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 183.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166428/10.

(150183320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 163.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MB S. à r.l.

Référence de publication: 2015166429/10.

(150182898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Luxembourg Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 121.551.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 30 septembre 2015

L'associé unique:

1. prend acte de la démission de Monsieur Natale Capula de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} avril 2015.
 2. nomme comme nouveau gérant à durée indéterminée Madame Angela Ninno, née le 16 mai 1971 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.
 3. transfère le siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2015.

L'associé unique de Luxembourg Management Services S.à r.l., la société FIDEI GENERAL SERVICES S.à r.l., a, par décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 6 juillet 2009:

- Changé sa dénomination en FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l., en abrégé FGS S.à r.l.
- Transféré son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Monsieur Gianluca NINNO, gérant et gérant technique de l'activité de conseil (délégué à la gestion journalière) est désormais domicilié professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167082/24.

(150184505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

MCM S.à r.l. - S.p.f., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 170.055.

Am 15. September nahmen die Gesellschafter diese Beschlüsse an.

1. Änderung des Geschäftssitzes

Die Hauptversammlung hat einstimmig entschieden, den aktuellen Firmensitz in 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg auf folgende Adresse: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl zu ändern.

Unterschrift

Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015166431/13.

(150183393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 76.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2015166435/13.

(150183695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

MGI Real Estate Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 188.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mme Murielle Grillo

La gérance

Référence de publication: 2015166436/11.

(150183279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Murano Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.077.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} octobre 2015, que la liquidation de la société décidée en date du 8 septembre 2015 a été clôturée; et que la société MURANO PRIVATE S.A. SPF, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour: MURANO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015166447/17.

(150183115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Micalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.415.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166437/9.

(150183581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

MJC Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.802.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166441/9.

(150182937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Mohawk (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166442/10.

(150183150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Trinseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

Extrait des décisions de procès-verbal du conseil d'administration de la société pris en date du 18 septembre 2015

En date du 18 Septembre 2015, le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Seth Meisel de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Stephen Thomas, 14 Décembre 1974 à Vinland, New Jersey, ayant comme adresse professionnelle John Hancock Tower, 200 Clarendon street, MA 02116 Boston, États-Unis en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat en accordance d'art. 7.1.5 jusqu'à l'assemblée générale des associés qui se tiendra dans l'année 2016.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Michel Plantevin
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Brian Chu
- Mr. Christopher Pappas
- Mr. Stephen Thomas
- Mr. Stephen Zide
- Mr. Jeff Cote
- Mr Pierre-Marie De Leener
- Mr. Donald Thomas Misheff

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015167337/26.

(150183844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social en date du 02 octobre 2015

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs ci-après sont renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016:

- Mr. Coutinho Brandao Pinto Alvaro José, 27, Rue Jean-Pierre Koenig L-1865 Luxembourg
- Mr. De Carvalho Serranho Hélder José, 21, Rue Philippe II L-2340 Luxembourg
- Mr. Sobral Pacheco Vitor José, 21, Rue Philippe II L - 2340 Luxembourg
- Mr. D'Aguiar de Lucena Bernardo, 19, Rue Henri VII L - 1725 Luxembourg
- Mr. Vignolle Giorgio, 2, Rue J.-P. Beicht L - 1226 Luxembourg

Election de Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg inscrit au RCS sous le numéro B67895, en qualité de personne chargée du contrôle des comptes et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016 et cela en remplacement de Mr Donati Regis

Pour extrait sincère et conforme
NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A.

Référence de publication: 2015167163/22.

(150184312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Luxembourg, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.215.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166451/10.

(150183572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.216.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166452/10.

(150183583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.217.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166453/10.

(150183605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Lasheid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.257.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 12 août 2015:

- transfert du siège social de la société Lasheid S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- constatation du décès de Monsieur Paul de Spirlet, commissaire aux comptes de la société, en date du 22 février 2015;
- ratification de la nomination par le conseil d'administration d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Michel de Schietere de Lophem, né le 09/11/1955 à Kortrijk (Belgique), demeurant au 54, rue Maurice Liétart, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, avec effet au 1^{er} mars 2015 et pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- acceptation de la démission de Monsieur Henri-Gérard Nagelmackers de son poste d'administrateur de la société Lasheid S.A., avec effet au 22 juillet 2015 (sa lettre de démission devra être annexée à l'AGO);
- nomination de Madame Ariane de Spirlet, née le 21/12/1962 à Liège (Belgique), demeurant au 54, rue Maurice Liétart, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, comme nouvel administrateur de la société Lasheid S.A., pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat d'administrateur de Madame Nadine de Spirlet, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Gaëtan de Spirlet, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015167085/24.

(150183986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

New World Gaming International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 132.283.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166455/10.

(150183014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Newluxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 196.572.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 octobre 2015 Résolution:

Suite à la démission de Madame Sonja Bemtgen de son mandat de gérant, l'assemblée générale nomme nouveau gérant Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration et gestion, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166456/14.

(150183355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166458/11.

(150183098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.656,17.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 18 septembre 2015 entre M. Cezary Smorszczewski et Petworth sp. z o.o., les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- A compter du 18 septembre 2015, Monsieur Cezary Smorszczewski ne détient désormais plus aucune part dans la Société.

- Petworth Spolka z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, enregistré au «National Register Court» tenu par la «District Court» et ayant son siège social au Wybrzeze Kosciuszkowskie 43/2 St., 00-347 Warsaw, Pologne, détient désormais 287.500 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune à compter du 18 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2015167083/19.
(150184264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

NorthgateArinso Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 169.035.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166462/10.
(150183140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Nvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.
R.C.S. Luxembourg B 73.777.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015166465/12.
(150182992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 90.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUNE LUX S.A.

Référence de publication: 2015166466/10.
(150183323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.361.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 22 septembre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Madame Tania SCHMIDT, Madame Anita LOPEZ DE LETONA, Monsieur Philippe JANS SENS, Monsieur Marcel LE ROUX, Monsieur Mel LE ROUX et Monsieur Manuel LE ROUX à la fonction d'Administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale en 2021. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Marcel LE ROUX à la fonction de délégué à la gestion journalière jusqu'en 2021.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Société A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à la fonction de Commissaire de la Société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour Waterways Islands Consulting Investments

Référence de publication: 2015167390/22.

(150184256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

New Car Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.852.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166467/10.

(150183376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

New Confucius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 160.389.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166468/9.

(150183378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

N.S.I., New Sun Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 08 octobre 2015.

Pour ordre

Sefisco S.A.

Référence de publication: 2015166469/12.

(150183077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Zeta Tre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 146.347.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 février 2015 que:

- La Société Lexington Governance Limited et Monsieur Pedro GONCALVES ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique) et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et Madame Claire PEPE, employée privée, née le 30 décembre 1987 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg ont été nommés respectivement à la fonction d'administrateur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

- Le mandat de Madame Valérie RAVZZA (anciennement inscrite sous le nom de Valérie WESQUY) en tant qu'administrateur et président et le mandat de la société SER.COM Sàrl en tant que commissaire aux comptes ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

- Le siège social a été transféré du 26/28 rives de Clausen au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167399/22.

(150184303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Newgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.132.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Benoît JACQUES, administrateur de société, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Président.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166470/14.

(150182959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Nigual, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166472/10.

(150182860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Nordoc, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel.
R.C.S. Luxembourg B 187.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166474/10.

(150182881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166476/12.

(150183009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Oberrheinische Beteiligungsgesellschaft für das Verlagswesen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163

Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166477/20.

(150183010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

OCM Starfish Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.807.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 24 septembre 2015, ont décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCM Starfish Topco S.à r.l.

Référence de publication: 2015166493/16.

(150183606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Highland Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.274.

—
EXTRAIT

Le 15 avril 2015 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale Ordinaire, durant laquelle ladite Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs de la société, Monsieur Jean-Pierre DE WOLF, Luxembourg Marine Services S.A. et Monsieur Gustavo STRASSENER ainsi que le mandat de l'administrateur-délégué, Luxembourg Marine Services S.A., tous demeurant professionnellement au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2016.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société LUXFIDUCIA S.àrl., avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCSL B71.529, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015166978/18.

(150184128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

OCM Tuna Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.642.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166494/10.

(150183231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Optima and Partners Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 189.242.

En date du 15 septembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume à l'adresse suivante 74, rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015166495/13.

(150183379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

O.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 48.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166497/9.

(150183532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166498/11.

(150183596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

P.M.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 26.277.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166499/11.

(150183597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pandia Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.250.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166502/10.

(150183227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Patron Noosa Devco (Bournville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.226.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166509/10.

(150183163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Patron Noosa Devco (Earley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 177.593.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166510/10.

(150183473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Patron Noosa Devco (Little Bookham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.746.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166512/10.

(150183472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166513/10.

(150183587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pereccman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.132.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166514/14.

(150183129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Princium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015166522/10.

(150182886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pinnacle Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.210.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 septembre 2015

Révocation de Madame Kristine Vanaga-Mihailova, comme commissaire aux comptes avec effet du 14.05.2014; et nomination de Monsieur Alexander Tkachenko né le 5 février 1974 à Moscou, Russie, adresse professionnelle: 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, comme commissaire aux comptes avec effet du 14.05.2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2020.

Luxembourg, le 07.10.2015.

Référence de publication: 2015166515/13.

(150183661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Platinum Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 193.768.

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique, PWREF II HOLDING S.à r.l., avec siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 12 500 parts sociales à Glass Grafton S.à r.l., avec siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Glass Grafton S.à r.l., précité, avec 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166516/14.

(150183498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

Par résolutions signées en date du 29 septembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jan Honoré Rottiers, avec adresse professionnelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Bruce Graham Mcinroy, avec adresse au 62, Palace Gardens Terrace, W8 4RR, Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166517/15.

(150183672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

PSP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.109.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} octobre 2015 que Monsieur Eddy DOME a été nommé en tant que Président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166558/12.

(150183570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Play Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.902.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sigthor Sigmarsson, avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2019 et qui se tiendra en 2020;

2. Acceptation de la démission de Serdar Cetin, avec adresse professionnelle au 25 Park Lane, W1 K1RA, Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166518/17.

(150183673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015166519/11.

(150183408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015166520/11.

(150183512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

QGold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.716.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.849.

—
Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l. a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 30 juin 2014.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour QGold S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015166563/15.

(150182875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.067.

Suite:

- à la dissolution anticipée de la société CORDELL INVESTMENTS S.A. et au transfert de tous les actifs de cette dernière à son actionnaire unique, la société TIKAL PRIMA S.A., en date du 10 décembre 2012,

- ainsi qu'à la dissolution anticipée de la société AMTEX CORPORATION S.A. et au transfert de tous les actifs de cette dernière à son actionnaire unique, la société TIKAL PRIMA S.A., en date du 10 décembre 2012,

la société TIKAL PRIMA S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.S.C. Luxembourg numéro B156391, détient les 500 parts sociales de PALERMO RE S.à r.l., d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour le gérant unique

Référence de publication: 2015166525/17.

(150183666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Palmolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.315.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PALMOLUX INVESTMENTS S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015166526/11.

(150182716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Paralaw International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.649.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015166527/14.

(150183212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

RAM Active Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.712.

Les statuts coordonnés au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015166569/12.

(150183456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

PB Customhouse, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 60, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 163.417.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166528/9.

(150183602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

PB Lebensversicherungen AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 166.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, de la société de droits étrangers, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06.10.2015.

Référence de publication: 2015166529/11.

(150183305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

PH Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 25 septembre 2015, la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Petr Klimo, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Veillez noter que le gérant de catégorie A, Alan Botfield a démissionné en date du 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015166536/17.

(150183499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Systel S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 71.823.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012

1) L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Abdelkader BENZINEB jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

2) En remplacement de Monsieur Thierry GRUN, l'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017, la société FIDUCIAIRE TG EXPERTS SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132619, et dont le siège social se situe Zone Zare Ouest à L-4384 Ehlerange.

3) Mise à jour de l'adresse de Monsieur Didier OSSEMOND, Directeur-délégué: 43, rue de la Fontaine F-57570 Beyren-lès-Sierck

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015166644/17.

(150183281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Phalanx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 19.993.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166537/9.

(150183287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

PLC Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 136.699.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166541/9.

(150183001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pluridevelopment, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.075.

—
Par décision de l'associé unique du 10 septembre 2015, la décision suivante a été prise:

1) Le siège de la société a été transféré à l'adresse suivante: 53 allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015166542/11.

(150183501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Polcevera S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 57.595.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2015 que:

- Le réviseur d'entreprises Moore Stephens Audit Sàrl, avec siège social à 2-4 rue du Château L-3364 LEUDELANGE a été réélu dans ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015166543/16.

(150183017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166544/9.

(150183380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Polytech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 41.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166545/9.

(150183066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pro-Vision BRD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.480.

Le Bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166548/9.

(150183363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.478.

Le Bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166549/9.

(150183360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Provendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015166551/9.

(150183325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 198.949.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société en date du 08 Octobre 2015

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 08 Octobre 2015, HB Reavis Group B.V. a transféré à HB Reavis Real Estate SICAV-SIF, agissant pour le compte du sous-fonds HB Reavis Global REIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161180, la totalité de ses 12.500 parts sociales dans la Société.

HB Reavis Real Estate SICAV-SIF, agissant pour le compte du sous-fonds HB Reavis Global REIF est désormais le seul associé de la Société.

Luxembourg, le 09 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015166988/18.

(150183915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Syma GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.232.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 9 juillet 2015, sous la référence L150119992 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166611/12.

(150181568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Swedish Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015166609/10.

(150182910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Setac S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Euro-Green Sàrl).**

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 180.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 08 octobre 2015.

Pour ordre

Sefisco S.A.

Référence de publication: 2015166621/12.

(150183171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.